

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 10 (1964)

Heft: 10-11

Artikel: Les Journées des Suisses à l'étranger

Autor: Jacot, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES JOURNÉES DES SUISSES A L'ÉTRANGER

(L'Echo, ayant publié in extenso le discours de M. Wahlen, Conseiller fédéral, nous prions nos lecteurs de bien vouloir s'y référer. — La Rédaction).

42° JOURNÉE DES SUISSES A L'ÉTRANGER

Lausanne a déjà accueilli, en 1959, la journée des Suisses à l'étranger. Le congrès vota d'enthousiasme la création du Fonds de solidarité en faveur des Suisses victimes de la guerre. La journée, ou plutôt les journées de 1964, qui se sont ouvertes au Théâtre municipal, ont bénéficié de la présence de l'Exposition nationale, qui leur a procuré un cadre grandiose. Elles ont bénéficié aussi de la grande fête des costumes suisses, ce qui explique la présence de 900 participants, venus de tous les continents. On a estimé à 250.000 le nombre des Suisses immatriculés dans des consulats, mais on compte bien que les Suisses à l'étranger qui ont gardé leur nationalité ou leurs sentiments suisses sont bien un demi-million. Les objets principaux à l'ordre du jour de la session de Lausanne ont été la pétition adressée aux Chambres fédérales s'élevant contre l'autorisation requise pour que les Suisses de l'étranger puissent acheter un immeuble sur le territoire de la mère-patrie, tout comme les étrangers, le projet d'article constitutionnel sur les Suisses à l'étranger, l'opinion des Suisses de l'étranger sur la Suisse et les pays en voie de développement, l'activité du fonds de solidarité.

La session a été ouverte au Théâtre municipal, sous la présidence de M. G. Schuerch, Directeur des finances de la ville de Berne, Président de la Commission des Suisses à l'étranger, en présence de MM. Danioth, Président du Conseil des Etats, F. Wahlen, Conseiller fédéral, A. Vogelsang, Président du grand Conseil vaudois, L.-S. Guisan, Président du Conseil d'Etat vaudois. M. Schuerch a résumé l'activité de la Commission durant l'exercice écoulé.

On entendit ensuite une allocution où M. Théo Chopard (Berne), Président de la Nouvelle Société Helvétique, a évoqué l'interrogation générale, politique au sens le plus large du terme, que posent de nombreux Suisses du pays et hors du pays, interrogation qui précède le vigoureux redressement que tous désirent, plus ou moins consciemment. « Ce serait le rôle du Conseil fédéral de présenter, sur la situation de la Confédération, un rapport sur l'ensemble de nos préoccupations, de nos tâches, afin d'établir un ordre d'urgence, une confrontation de nos ressources matérielles et humaines. Une révision de la Constitution fédérale ne mettrait pas fin au malaise présent : l'important est de mettre fin à la confusion générale. Une réforme de l'enseignement doit assurer une coopération plus large des sciences morales et sociales pour la préparation des cadres dans tous les domaines, et pour mettre fin au divorce artificiel entre sciences exactes et sciences morales.

Les groupes d'études que préconise M. N. Stoll, au nom des Suisses de Paris, offrent aux Suisses de l'étranger la pos-

sibilité de participer, forts de leur expérience, de leur indépendance, de leur jugement impartial, à l'effort de redressement nécessaire. Ainsi, la Chambre de Commerce suisse en France propose de confier certains travaux à des entreprises industrielles de l'étranger, c'est-à-dire d'exporter du travail, plutôt que d'importer des travailleurs. Il conviendrait de mieux coordonner les efforts de Pro Helvetia, de l'Office suisse d'expansion commerciale, de l'Office national suisse du tourisme, les trois grandes organisations qui s'emploient à renforcer nos positions à l'extérieur. »

M. Chopard a fait aussi allusion à la question jurassienne en suppliant les Suisses de l'étranger d'inviter les responsables du Rassemblement jurassien à renoncer à tout flirt avec l'étranger ; nous sommes capables de laver en famille notre linge sale, de régler nous-mêmes nos litiges. Le débat civique est engagé, il exigera encore du temps, mais il trouvera sa solution, sans recours aux moyens de mauvais aloi.

M. N. Stoll (Paris) insista ensuite sur l'utilité de groupes d'études helvétiques dans les communautés suisses de l'étranger, semblables à celui créé à Paris en décembre 1963, qui a étudié divers problèmes, notamment celui de la « surchauffe », et qui se préoccupe notamment de deux autres sujets fort actuels : les relations de la culture entre la Suisse et la France, la présence à Paris de la culture suisse, l'organisation et la structure de la communauté suisse de France, excellent moyen de raffermir l'esprit communautaire parmi les Suisses à l'étranger et les liens avec la patrie.

Des séances de groupes ont suivi, consacrées notamment au service des jeunes Suisses à l'étranger, aux questions de l'assurance-vieillesse et de l'assurance-invalidité, à la taxe d'exemption du service militaire, à l'émetteur de Schwarzenbourg, du Service suisse des ondes courtes, en particulier pour les Suisses d'outre-mer.

Les Suisses de l'étranger poursuivent leurs travaux sous la présidence de M. G. Schuerch (Berne), qui a salué MM. Wahlen, Conseiller fédéral, G.-A. Chevallaz, Syndic de Lausanne, et G. Jaccottet, Conseiller national, à Lausanne.

Depuis six ans Directeur du Secrétariat des Suisses à l'étranger, M. H.-J. Walbheer, qui se retire, a pris congé de l'organisation. Il s'est dit persuadé que le Suisse doit s'affirmer mieux encore dans le monde, avec l'aide de tous les compatriotes de bonne volonté restés fidèles à la patrie. Il est malheureusement certain que la Suisse a perdu de son prestige durant ces dernières années. Les critiques portent notamment sur la neutralité, le secret des banques, le vote des femmes, jugés souvent de façon erronée. Le point de vue suisse doit être mieux défendu et expliqué plus fermement. Dans ce domaine, l'Exposition nationale rend d'immenses services.

Le Fonds de solidarité en faveur des Suisses de l'étranger, créé en 1959, doit être soutenu et encouragé par tous les Suisses, spécialement par ceux qui sont fixés durablement à l'étranger. Le caractère strictement privé du Secrétariat doit être maintenu, car il lui assure une totale indépendance et un aspect fédéraliste. Ce n'est pas une administration, mais une œuvre vivante, active, courageuse, envers laquelle le Département politique fédéral est compréhensif, toujours disposé à étudier les cas, avec plus ou moins de diligence.

Les Suisses de l'étranger sont soumis au régime d'autorisation préalable, comme les étrangers, pour acquérir des immeubles en Suisse, alors que cette autorisation n'est pas nécessaire pour les étrangers habitant la Suisse. Les ressortissants suisses ont réagi énergiquement dès 1961, et tout particulièrement ceux d'Italie, qui ont adressé une pétition aux Chambres fédérales, demandant que le problème soit revu.

M. L. Zellweger, avocat à Bâle, a exposé la situation et dit comment on pourrait avantager les Suisses dans le cadre des accords internationaux. Le Secrétariat des Suisses à l'étranger s'en occupe activement et espère que l'arrêté fédéral de 1961 sera modifié lors de son renouvellement prévu en 1965. Il a proposé une clause d'exception pour les Suisses nés en Suisse ou dont les parents sont nés en Suisse et y ont vécu pendant dix ans.

Le 9 décembre 1963, le Conseil fédéral accepta le texte d'un article constitutionnel relatif aux Suisses à l'étranger, leur accordant l'appui de la Confédération en vue de renforcer les liens qui les unissent entre eux et avec la patrie, et pour soutenir les institutions créées à cet effet.

M. R. Bovey, Secrétaire général, a rappelé les démarches qui ont précédé l'élaboration de ce projet, soumis aux cantons, aux partis, aux grandes associations et aux organes des Suisses de l'étranger. Les avis sont favorables à ce nouvel article. Les consultations seront terminées à fin 1964. Le Secrétariat approuve, avec quelques modifications, ce projet qui prévoit des dispositions en vue de déterminer les droits et les obligations, notamment en ce qui concerne l'accomplissement des obligations militaires, l'exercice des droits politiques et l'assistance. Le chemin sera encore long jusqu'au moment du vote populaire.

La fin de la matinée a été consacrée au thème de la Suisse face aux pays en voie de développement, qui a fait l'objet d'une introduction de M. A. Lindt, délégué du Conseil fédéral pour la coopération technique, et d'un exposé de M. C.-F. Ducommun, Directeur général des P.T.T. Les Suisses enclins à s'expatrier pour des raisons économiques ou sentimentales ont fait, avant la lettre, de la coopération, ils ont encouragé les pays insuffisamment développés, ont contribué à leur développement technique. Vint le processus de la décolonisation, qui a donné naissance au tiers-monde, peut-être un peu prématurément. Ces pays sous-alimentés, à l'économie rudimentaire, veulent des changements et appellent un nouvel ordre. Le moment est venu de la collaboration, de la coopération des pays industrialisés. L'œuvre n'est pas facile, elle doit être faite suivant un programme bien déterminé, sans se laisser aller au pessimisme. Nous ne saurions nous désintéresser du sort de ces pays, car notre propre sort dépend d'eux et nos traditions humanitaires nous dictent notre devoir. C'est aussi

notre intérêt de collaborer, par des subsides financiers indirects, par notre coopération technique aux initiatives des Nations-Unies, sur un plan concret et pratique. Ainsi, au Rwanda, où une expérience intéressante est en cours, ainsi à Lima, à Missiones (Argentine), avec la collaboration de Suisses expatriés.

M. Ducommun a indiqué les deux principaux moyens d'aide : envoyer nos experts sur place, ou faire venir en Suisse des hommes qualifiés. Ce dernier moyen n'est pas recommandable, car nos visiteurs n'ont guère envie de retourner chez eux. Les collaborateurs postaux en Afrique, au Congo, au Togo, en Guinée, au Mali, au Sénégal, ont fait du bon travail. Des écoles pour les postiers ont été ouvertes à Vevey et à Renens pour du personnel recruté sur place par nos envoyés, école pour les cadres postaux à Vevey, école pour les télécommunications à Renens. Les P.T.T. sont satisfaits des expériences faites, mais les résultats sur place sont douteux. Il faudra suivre les élèves sur leur propre terrain. Les relations avec ces noirs sont difficiles à cause des différences fondamentales de mentalité, de psychologie, de conditions économiques. L'assistance aux pays en voie de développement a besoin du concours des Suisses qui sont sur place. Il faut se garder du pessimisme et faire preuve de courage et de persévérance.

M. E. R. Froelich a présenté ensuite le rapport d'activité du Fonds de solidarité qu'il préside. Les membres sont au nombre de 8.500. Le capital atteint deux millions de francs, auquel la Confédération a participé par un don de 500.000 F. A fin décembre 1963, le Fonds avait versé à 160 coopérateurs des indemnités représentant 1.425.000 F, chaque indemnité représentant le centuple du versement consenti. L'indemnité est de 2.500 F au minimum, de 30.000 F au maximum. Les bénéficiaires de cette aide résident en Egypte, en Algérie, en Angola, au Congo, à Cuba, en Allemagne orientale, à Haïti, au Maroc, en Tunisie. Ce sont des représentants de toutes les classes et de toutes les professions, commerçants, ingénieurs, techniciens, ménagères, infirmières, paysans, laitiers, etc. C'est un devoir de solidarité d'adhérer à cette Fondation, de contribuer à augmenter ses fonds pour aider des compatriotes, pour s'assurer aussi soi-même contre le malheur possible.

Puis les assistants ont entendu un discours du conseiller fédéral Wahlen, qui fut un Suisse de l'étranger.

Le soir, ils ont été les hôtes du canton de Vaud, de la ville de Lausanne et de la direction de l'Expo, au Palais de Beaulieu. Dimanche, les Suisses de l'étranger ont suivi le cortège des costumes.

EXPOSE DE M. JEAN JACOT, LYON, A PROPOS DU THEME PRINCIPAL DES DELIBERATIONS : « LA SUISSE ET LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT OPTIQUE DES SUISSES A L'ETRANGER »

C'est avec un grand intérêt que j'ai entendu, comme vous tous, les rapports sur le thème principal de nos réunions : « La Suisse et les pays en voie de développement. Rôle des Suisses à l'étranger ».

Je profite de la circonstance, au début de ce court exposé, pour demander — comme je l'ai fait à Paris — que le thème

des Journées de Suisse de l'étranger soit porté à notre connaissance plus rapidement.

A mon avis, un délai d'un an au minimum serait nécessaire pour permettre une étude, aussi bien sur le plan des Sociétés locales, que sur le plan de l'Union des Suisses en France, en ce qui nous concerne.

Pour entrer dans le vif du sujet, je voudrais vous proposer une solution assez originale, qui vous fera sourire vraisemblablement — comme elle a fait sourire mes compatriotes lors de la réunion de Paris au mois de mai dernier.

Je pense cependant qu'elle mérite d'être examinée très attentivement, et c'est pourquoi je me permets de vous en parler en cette séance plénière de la Réunion des Suisses à l'étranger.

Dans le « Journal de Genève » des 25 et 26 juillet, j'ai pris connaissance d'un article intéressant, titrant « Importante aide suisse à la Turquie ».

J'ai déduit de cet article que l'aide suisse aux pays en voie de développement faisait l'objet d'accords bilatéraux entre le pays à aider et notre pays.

Ces accords précisent l'importance de l'aide envisagée et fixent surtout un programme bien défini, car il ne s'agit pas seulement d'aider, il s'agit *d'aider efficacement et d'une manière pratique*.

Ces accords bilatéraux d'aide doivent entraîner des dépenses importantes pour la Confédération, car il faut envoyer sur place, une fois le programme de soutien défini, des experts de toute nature, dont le déplacement doit coûter évidemment assez cher.

Ne serait-il pas possible — je vous préviens qu'il s'agit d'une idée révolutionnaire dans un pays aussi traditionaliste que le nôtre en matière militaire — de mettre sur pied le système suivant :

Principe général :

Une fois l'accord bilatéral passé avec un pays en voie de développement, le programme ayant été défini, les Services intéressés de l'Administration fédérale désignent un ou plusieurs experts qualifiés, chargés sur place de mettre en pratique ce programme, lequel doit, naturellement, s'étendre sur un temps assez long.

Ces experts doivent être peu nombreux : un Chef de mission, deux ou trois personnes au maximum.

D'autre part, la Confédération enverrait dans le pays sous-développé dont il est question, *des stagiaires de compétences très diverses* (bons ouvriers, médecins, infirmiers, contremaîtres expérimentés, etc...).

Ces stagiaires seraient désignés parmi des volontaires et choisis en fonction de leur compétence dans les branches nécessaires.

L'originalité de mon propos consiste en ceci :

Ces stagiaires effectueraient une sorte de service civil pendant une période de six mois. Je ne pense pas qu'une période d'une durée inférieure puisse être envisagée dans la plupart des cas.

Ce service civil effectué par les stagiaires remplacerait, non pas l'Ecole de Recrues, comme *on paraît l'avoir compris à Paris*, mais, en fait, huit cours de répétition.

Prenons un exemple tiré de l'article du « Journal de Genève » du 25 juillet :

Un jeune fromager de Langenthal connaissant déjà bien son métier, pouvant être considéré comme un ouvrier qualifié susceptible de faire un moniteur le cas échéant, après avoir effectué en Suisse son Ecole de Recrues (il s'agit d'une école de civisme qu'il ne faut pas négliger), se porte volontaire pour un service civil en Turquie, dans le cadre de l'accord entre nos deux pays.

Il effectue son stage de six mois en Turquie et se trouve automatiquement dégagé de l'obligation de faire les huit prochains cours de répétition.

Par ailleurs, en ce qui concerne plus particulièrement les *jeunes Suisses habitant l'étranger*, vous savez qu'ils ne sont plus astreints à effectuer leur service militaire en Suisse tant qu'ils habitent l'étranger.

Actuellement, comme ils ne paient plus la taxe militaire, plusieurs d'entre eux *seraient peut-être très heureux d'effectuer un service civil*, dans le cadre de l'aide suisse à un pays en voie de développement, et *marquer ainsi leur fidélité à notre pays*.

Je pense enfin *aux objecteurs de conscience*, mais il s'agit là d'un sujet assez délicat.

Ma suggestion permettrait d'intensifier l'aide de la Suisse à des pays en voie de développement, car les stagiaires ne coûteraient pas cher.

Pendant leur stage de service civil, ils toucheraient une solde correspondant à celle qu'ils auraient reçue en effectuant leurs cours de répétition.

Ils seraient nourris et logés dans des conditions correctes, leurs vêtements, suivant les pays de destination, pourraient même être manufacturés sur place, ce qui constituerait une aide supplémentaire aux pays intéressés.

Je ne me fais pas d'illusion. Je ne pense pas que mon idée sera retenue immédiatement ; elle devrait d'ailleurs faire l'objet d'une votation fédérale, mais j'ai l'impression que la Suisse, si elle s'engageait dans cette voie, en permettant ainsi à des praticiens de toutes les professions d'aller aider et instruire des jeunes dans différents pays sous-développés — après un accord bilatéral et selon un programme bien défini naturellement — en retirerait un crédit moral considérable, d'autant plus que notre pays ne peut être suspecté d'intentions politiques quelconques.

Jean JACOT.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16

MIROITERIE
DECORATION

F. MONA

ENCADREMENTS
VITRERIE

38, rue François-1^{er}
Paris-8^e

MIROITERIE
VITRERIE

Installation sécurité

E. GENINASCA

89, avenue P.-Brossolette, 89
MONTROUGE (Seine)

ALESia 16-12 et 99-25